

débat ; ils iraient rejoindre les innombrables apocryphes dont il n'est déjà que trop surchargé. Jusque-là l'argument des *Fastes épiscopaux* a une portée décisive ; on ne la diminue pas en lui opposant la question préalable. Il me semble préférable de s'en référer à l'avertissement de Tertullien et, bien qu'il ait parlé pour un autre motif, d'agréer avec son sage conseil l'éloge qu'il fait de la bonne tenue des catalogues : « *Edant ergo origines Ecclesiarum suarum ; evolvant ordinem Episcoporum suorum, ita per successiones ab initio decurrentem, ut primus ille episcopus aliquem ex Apostolis vel apostolicis viris, qui tamen cum Apostolis perseveravit, habuerit auctorem et antecessorem.* »

Passons sur un terrain plus familier à nos lecteurs et arrivons à ce qui est dit de la lettre contenant les actes de nos plus célèbres martyrs.

Sous la plume de Mgr Bellet, nous retrouvons appuyées et développées les prétentions peu nouvelles de l'Eglise de Vienne à réclamer une priorité d'existence sur celle de Lyon et un empressement significatif à exalter Crescent, nommé dans une des épîtres à Timothée, comme son fondateur, aux dépens de la gloire postérieure de saint Pothin, notre premier pontife et le sien très probablement.

Il suffit d'être, même superficiellement, initié aux annales de l'antique capitale des Allobroges et l'on est de reste informé des querelles que sa jalousie a fréquemment soulevées contre sa riche voisine du confluent, une fille ingrate sortie de son sein et devenue plus puissante que sa mère. Dans ces divers cas, je le crains, la partialité fut aussi évidente que le bon droit parut suspect. On se rappelle le mot sévère de Tacite : *Unde æmulatio et invidia et uno amne discretis connexum odium ?*

La renommée de nos saints confesseurs, suppliciés sous Marc-Aurèle, importune ses citoyens ; non seulement ils